



REVUE DE PRESSE

Jeudi 24 juin 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
communication@capc.dz
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

SOMMAIRE

A la Une.....	3
Un document officiel sur le plan de relance publié six mois après sa finalisation : Programme et top départ pour la course au Premier ministre (Reporters)	3
Concession automobile : Les premiers agréments dès la semaine prochaine (Reporters)	4
Industrie: création d'un groupe de travail chargé de l'économie circulaire (APS)	6
Micro-entreprise: vers la création d'un programme d'action entre l'Algérie et le PNUD (APS)	7
L'événement suscite l'inquiétude des exportateurs français : Du blé russe pour l'Algérie (Le Soir d'Algérie)	8
Dr Mohamed Nibouche, expert en industrie pharmaceutique : «Les lobbies de l'importation ont ralenti le développement des biotechnologies» (EcoTimes) ..	9
Adjudication de titres miniers : 238 offres techniques relatives à 38 sites retenues (APS)	11
Finances/Banques/Assurances	11
Banque d'Algérie: accord pour la création d'une banque d'import-export (APS)	11
CASH Assurances lance un service e-paiement dédié à la Cat Nat et multi-risques habitation (APS)	12
Energie	13
Le Brent à plus de 75 dollars : Baril de répit pour le prochain gouvernement ? (Reporters)	13
Commerce.....	15
Commerce: une hausse de 34% du chiffre d'affaires dissimulé durant les 5 premiers mois de 2021 (APS).....	15
Veille	16
Oran: plus de 100 exposants au salon international de l'investissement dans l'industrie, la construction, l'énergie et l'exportation (APS)	16

A la Une

Un document officiel sur le plan de relance publié six mois après sa finalisation : Programme et top départ pour la course au Premier ministre (Reporters)

Le document de 200 pages a été élaboré en décembre 2020, gardé sous le coude pendant plusieurs mois et rendu public, il y a quelques jours. A la veille de la nomination d'un nouveau Premier ministre par le Président Abdelmadjid Tebboune, conséquence des résultats des législatives 2021, où aucune majorité parlementaire ne s'est pas dégagée, les jeux de coulisses pour la succession ou la reconduction d'Abdelaziz Djerad à la tête du Premier ministre ont commencé. La face visible de cette course à l'accès ou au maintien au Palais du gouvernement a été la publication récente par le Premier ministre d'un document de 200 pages portant sur la mise en oeuvre du plan de relance 2020/24 comportant l'énoncé des objectifs, une longue énumération des actions prévues pendant ces cinq années et un échéancier en matière de réalisation des séquences de ce programme pluri-annuel.

« Ce document a été élaboré par une équipe du ministère délégué à la Prospective. Il a été finalisé en décembre 2020, présenté en janvier 2021 et mis sous le coude pendant six mois », a confié une source sûre. Il porte l'empreinte de l'ex-ministre délégué à la Prospective, Mohamed Cherif Belmihoub, qui a coordonné ce travail et qui est sans doute son architecte, tant son influence sur la substance de ce texte est évidente, son attachement à un mécanisme de suivi et d'évaluation précis de l'action gouvernementale, à la mise en cohérence de l'action gouvernementale, à l'amélioration du climat des affaires et notamment au partenariat public-privé comme alternative à l'endettement extérieur. Il apparaît très clairement dans ce document les retards pris par certains départements ministériels, en particulier dans la mise en oeuvre du plan de relance issu des recommandations de la rencontre sur le sujet tenu en août 2020 au CIC à Alger.

Suivant les recommandations de cette rencontre, le ministère des Finances devait, en 2020, ouvrir le capital des banques publiques, de nouvelles banques privées et dynamiser la Bourse d'Alger. Ces actions n'ont pas été réalisées jusqu'ici. Ce département devait la même année instituer des mesures fiscales, douanières pour l'introduction de véhicules électriques en Algérie. Ce n'est toujours pas le cas. Il devait renforcer le FNI comme banque et fonds d'investissement et son ouverture pour les PME. Le ministère de l'Energie devait en 2020 activer l'application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures. A ce jour, les textes d'application de

cette loi ne sont pas encore promulgués dans le Journal Officiel. Concernant le ministère de la Transition énergétique, la mise en oeuvre des 1 000 MW en solaire photovoltaïque devait s'effectuer dans un horizon de 6 mois. L'appel d'offres n'est toujours pas lancé. Le ministère des Transports devait ouvrir, en 2020, le transport maritime et aérien à l'investissement privé. Cette ouverture du marché n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour. Le Premier ministre devait en 2020 instituer un mécanisme d'arbitrage concernant les relations administration/investisseurs sous l'autorité du Premier ministre. Cette action n'a pas été réalisée.

Par ailleurs, l'intérêt du document est l'affichage d'un cadre méthodologique de suivi du plan de relance. A ce sujet, les auteurs du texte insistent sur la gestion axée sur les résultats et sur la nécessaire évaluation des politiques publiques. Précisément, le plan de relance consiste en la mise en oeuvre des recommandations issues de la rencontre précitée. Chaque recommandation est déclinée en action. S'affichent les objectifs de l'action, l'échéancier, le budget et le mode de financement de l'action. « Afin d'être précis, les objectifs doivent suivre la démarche Smart, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et réalisables, temporels. Chaque action est orientée vers un objectif spécifique et mesurable que l'on pourra apprécier par un indicateur de mesure : avancement de 20%, 40%, 60%, 80%, 100%. Un suivi mensuel de l'avancement de ces actions devra être effectué. Il devra identifier les obstacles qui freinent la réalisation de l'objectif et régler ces problèmes pour avancer rapidement dans l'atteinte de l'objectif. Le ministère de la Prospective ayant disparu de l'organigramme du gouvernement Djerad, ces principes de bonne gouvernance ne semblent plus de mise.

La publication d'un document élaboré en décembre constitue bel et bien une maladresse. Elle prête le flanc à ceux qui veulent que soit désigné un autre Premier ministre. Dans les prochains jours, ces jeux en coulisses vont s'accélérer et leurs effets sans doute s'afficher. La question est de savoir si cette course au pouvoir s'inscrit en droite ligne avec la prise en charge des préoccupations des citoyens.

Concession automobile : Les premiers agréments dès la semaine prochaine (Reporters)

Les premiers agréments pour l'importation de véhicules neufs seront libérés la semaine prochaine. C'est ce qu'a annoncé, hier, le responsable du secrétariat technique des deux comités chargés du suivi des dossiers d'agréments déposés par les opérateurs, le premier pour la filière d'industrie mécanique, et le second pour l'activité de concessionnaire. Intervenant sur la chaîne Echourouk TV, M. Djebili a souligné que jusqu'à hier, ce sont 26 dossiers qui ont été déposés par les opérateurs pour

l'importation de véhicules neufs, dont 6 pour les véhicules de tourisme. Vingt-six dossiers en l'espace d'une semaine, faut-il le souligner, sachant que l'opération de dépôt des dossiers auprès du comité technique interministériel chargé de leur examen et leur suivi n'a débuté que le 16 du mois en cours, après l'appel, version électronique, lancé la veille par le ministère de l'Industrie aux intéressés.

Les premiers parmi les opérateurs à déposer leurs dossiers devraient donc avoir une réponse à leur demande d'agrément dès la semaine prochaine, dans la logique des 20 jours de délai fixés par le décret exécutif venu dernièrement amender le cahier des charges datant d'août 2020. En plus de réduire le délai de réponse à 20 jours, ce décret fait gagner aussi du temps en supprimant la dénomination «agrément définitif» que l'opérateur devait attendre, sur un mois, après avoir obtenu « l'agrément provisoire ». Place aujourd'hui à l' «agrément » tout simplement, qui s'obtient en une seule fois dans le cadre de l'assouplissement des procédures introduites par le ministre de l'Industrie Mohamed Bacha pour faire sortir le dossier des importations des véhicules de l'impasse juridico-administrative dans laquelle l'avait poussé son prédécesseur Ferhat Aït Ali. Ils sont d'ailleurs 9 opérateurs à s'être vu délivrer un agrément provisoire lorsque ce dernier était aux commandes, mais qui n'avaient pu entamer les démarches pour l'importation de véhicules parce que ce document n'y ouvrait pas encore droit. Ces opérateurs devaient, en effet, satisfaire d'autres exigences d'un cahier des charges jugés « trop contraignant » par les professionnels.

Avec un agrément provisoire sans aucune valeur, ils sont appelés aujourd'hui à déposer un nouveau dossier, conformément au nouveau texte de loi publié à la mi-mai. En effet, «les postulants ayant déjà souscrit au cahier des charges, annexé au décret exécutif n° 20-227 du 29 Dhou El Hidja1441 correspondant au 19 août 2020, modifié, sus-cité, pour l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs avant la publication du présent décret, doivent souscrire au cahier des charges, modifié, annexé au présent décret pour l'obtention de l'agrément et réintroduire un dossier pour l'obtention de l'agrément conformément à l'article 5 du présent décret», avait précisé ce texte.

Sauf nouveau revirement, on connaîtra donc dans quelques petits jours les heureux opérateurs dont les noms inaugureront la liste des concessionnaires autorisés à entamer leur activité. Ces derniers pourront, enfin, entamer les procédures pour matérialiser le retour des véhicules neufs sur un marché algérien qui vit une disette en la matière depuis une année et demi. Cependant, l'octroi des agréments ne signifie pas du tout l'ouverture des showrooms des concessionnaires dans les jours ou les semaines qui suivront. Comme nous l'avons déjà mentionné sur ces mêmes colonnes, il s'agit d'une première étape qui sera relayée par une nouvelle exigeant de l'opérateur agréé de satisfaire aux normes de son fournisseur (constructeur) mais aussi de répondre aux conditions mises en place par les autorités algériennes pour la commercialisation de véhicules neufs via le réseau concessionnaires (douanes, services de mines...). Ces démarches auront besoin du temps nécessaire pour s'effectuer, et dans

les plus brefs délais, il faudra attendre la fin de l'année pour voir les premiers véhicules débarquer dans les ports algériens, s'accordent à souligner les professionnels du secteur, notamment ceux qui ont déjà exercé le métier de concessionnaire avant sa suspension et qui maîtrisent l'ensemble des détails du marché et du partenariat avec les constructeurs.

Industrie: création d'un groupe de travail chargé de l'économie circulaire (APS)



Le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha a annoncé, mardi à Alger, la création d'un groupe de travail regroupant des experts et des cadres et qui a pour mission de définir les dispositions opérationnelles relatives à la mise en œuvre des mécanismes de l'économie circulaire dans le domaine industriel.

Le groupe de travail chargé de l'économie circulaire devra examiner les voies de mise en place d'un système d'information pour recenser les matériaux et produits finis à travers toutes les étapes (achat, transformation, emballage et distribution), a précisé M. Bacha dans son intervention lors d'une conférence sur l'économie circulaire à laquelle ont pris part des cadres des secteurs de l'industrie et de l'environnement ainsi que des opérateurs économiques.

Le groupe de travail aura également pour mission l'étude des choix technologiques et techniques propres, l'étude des conditions et méthodes de modernisation technologique, la réhabilitation des infrastructures industrielles outre l'optimisation des opérations, a indiqué le ministre, ajoutant que le groupe de travail examinera également les voies d'appui des entreprises industrielles pour réhabiliter les outils industriels et publier les normes y afférentes.

Il veillera, en outre, à créer des moyens pour la récupération des déchets à travers le recyclage.

Le ministre a également souligné la nécessité d'inciter les opérateurs économiques à produire mieux et plus avec moins de produits.

Par ailleurs, M. Bacha a affirmé que le secteur de l'Industrie était appelé "de manière directe" à mettre en place des mécanismes à même de le placer en premier rang de l'économie circulaire, soulignant qu'il faudrait "officialiser l'économie circulaire comme objectif national et un des piliers de la croissance économique, afin de surpasser l'économie linéaire sous-tendant extraction, industrialisation, consommation et élimination des déchets".

Baisser les déchets industriels au quart à l'horizon 2025

Pour le ministre, il est impératif de tracer des objectifs structurels pour réduire au maximum les déchets, en établissant un ratio production-consommation, de manière à diminuer au quart les déchets industriels à l'horizon 2025 par rapport à 2020 "sans pour autant toucher au niveau de production".

De même qu'il serait judicieux de réduire, à court terme, les quantités de déchets ménagers et assimilés de 10% et fixer un seuil aux quantités de déchets des activités productives d'ici fin 2021.

M.Bacha a tenu à rappeler l'importance de réaliser, d'ici 2025, entre 40% et 50% du recyclage des déchets non dangereux (non inertes) "sachant que le taux actuel ne dépasse pas 10% dans le meilleur des cas".

Micro-entreprise: vers la création d'un programme d'action entre l'Algérie et le PNUD (APS)



Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat a reçu mardi en audience la représentante résidente du Programme des Nations-Unies pour le développement en Algérie (PNUD), Blerta Aliko, avec laquelle il a examiné les voies et moyens de coopération dans le secteur de la micro-entreprise, en convenant d'entamer des séances de travail à l'effet d'arrêter un programme d'action commun.

Selon un communiqué du ministère, les deux parties "ont convenu de lancer des séances de travail entre les représentants des services du ministre délégué chargé des micro-entreprises et ceux du PNUD, afin d'arrêter un programme d'action commun, au mieux des micro-entreprises de notre pays".

La rencontre, précise le communiqué, a été une occasion pour M. Diafat afin d'évoquer "la nouvelle approche" adoptée en ce qui concerne les jeunes entrepreneurs et les chefs de micro-entreprises, laquelle vise à les accompagner dans leurs activités économiques et à pallier toutes les difficultés auxquels ils se heurtent.

M. Diafat a également souligné que son département ministériel s'employait pour l'accompagnement de ces entreprises dans l'ouverture à un écosystème international d'affaires à travers la création des programmes d'action avec les différents partenaires internationaux, y compris les organismes et les programmes de l'ONU.

De son côté, la représentante résidente du PNUD en Algérie a affirmé son attachement à la concrétisation de ce partenariat en vue d'accompagner le secteur de la micro-entreprise et de répondre à ses besoins en matière d'accompagnement, de formation et d'échange d'expériences dans différents domaines, a conclu la même source.

L'événement suscite l'inquiétude des exportateurs français : Du blé russe pour l'Algérie (Le Soir d'Algérie)



L'ambition déclarée de la Russie, il y a quelque temps déjà, de reprendre des parts du très prisé marché algérien du blé s'est finalement matérialisée. L'agence américaine Reuters a, en effet, annoncé lundi, en fin de journée, que la Russie s'apprête à fournir 28 000 tonnes de blé à l'Algérie. Une première depuis quatre ans et demi.

Quelques jours à peine après la nouvelle découverte de blé impropre, importé de France cette fois, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) s'est tourné vers l'autre grand exportateur mondial qu'est la Russie. Selon l'agence de presse américaine, cette cargaison de 28 000 tonnes de blé russe, qui devrait venir remplir les silos algériens, a été chargée à partir d'un des ports de la mer Noire d'où, il y a trois mois, est partie une autre cargaison de blé acheté par l'OAIC auprès de fournisseurs d'Allemagne et de pays voisins de la Russie. Une belle issue pour les exportateurs russes de céréales que cette cargaison de 28 000 tonnes puisque, depuis plusieurs années, ils ont décidé de repartir à la conquête du marché algérien où, justement, se sont multipliées les nationalités des fournisseurs même si la France est demeurée indétrônable au rang de premier exportateur de blé vers l'Algérie.

Il faut souligner que les Français voyaient, depuis le second semestre de l'année dernière, d'un mauvais œil la concurrence sur le marché algérien. L'argumentaire des Français se basait sur le fait que la situation financière de l'Algérie a requis des mesures devant conduire à la limitation des importations et, ainsi, pousser l'OAIC à explorer toutes les pistes pour continuer à assurer l'alimentation du marché local en blé à des prix moindres que ceux du temps de l'opulence financière dans laquelle baignait le pays. C'est ainsi que la diversification des fournisseurs de blé s'est intensifiée depuis l'année dernière notamment, lorsqu'un appel d'offres de l'Algérie avait trouvé écho chez des fournisseurs en Pologne pour l'expédition d'une cargaison de 31 500 tonnes de blé répondant aux exigences du cahier des charges algérien au grand désarroi des traditionnels

fournisseurs français qui, bien plus tôt, faisaient état de la menace qu'allaient endurer leurs exportations de blé vers l'Algérie. « L'Algérie, qui a souffert de la chute des prix du pétrole, sera particulièrement attentive au prix, laissant peu de marges de manœuvre aux céréaliers de France », prédisait alors un expert français tout en mettant en exergue l'offensive des Russes pour que les autorités algériennes allègent le cahier des charges et l'adaptent aux caractéristiques de leur blé et celui des pays producteurs de la mer Noire.

C'est une tournure hautement défavorable qui était attendue, donc, pour la position de la France en tant que premier fournisseur de blé à l'Algérie, une destination parmi les plus prisées pour le blé français hors Union européenne depuis un bon bout de temps. Et ce n'est sans doute pas cette histoire de cadavre d'animal découvert dans la cargaison acheminée vers le port d'Oran la semaine dernière qui arrangera les affaires des exportateurs français de blé. Sans parler bien sûr de cette incursion des Russes après plus de quatre années d'absence sur le marché à fort potentiel que constitue l'Algérie pour le blé, malgré la crise financière qui frappe le pays comme le soulignait, il y a quelques mois, le Département américain de l'Agriculture (USDA). Ce dernier annonçait que pour la campagne 2020-2021, qui s'achève bientôt, l'Algérie verra son volume d'importation de céréales augmenter de 15,3% pour atteindre les 7,5 millions de tonnes, tout en subordonnant ces achats à l'état des réserves de change du pays. Malgré tout, l'Algérie a bien tenu le rôle qui est le sien sur le marché mondial des céréales et, malgré les difficultés financières, les esprits des traders et des spécialistes du marché ont été marqués par l'achat de près d'un million de tonnes de blé par l'OAIC au début de cette année, juste après que la tendance haussière des prix a commencé à se tasser.

L'Algérie avait, en effet, refait incursion sur le marché du blé, notamment français et argentin, blé devenu très compétitif par rapport au russe notamment. En deux semaines, l'OAIC avait passé des contrats pour un peu plus d'un million de tonnes, confiait un expert sur un site d'information spécialisé de l'Hexagone qui s'extasiait du fait que l'essentiel des volumes de blé acquis par l'Algérie vienne d'Europe, de France, notamment. Depuis, donc, la concurrence a pris une autre tournure avec le retour des Russes pour se frayer une place sur le marché algérien.

Dr Mohamed Nibouche, expert en industrie pharmaceutique : «Les lobbies de l'importation ont ralenti le développement des biotechnologies» (EcoTimes)

Après avoir atteint une taille critique, le secteur de l'industrie pharmaceutique est appelé à passer à une étape supérieure. « Aujourd'hui la bataille est technologique », prévient le Dr Mohamed Nibouche, expert en industrie pharmaceutique. Invité, hier, mardi, sur les ondes de la Chaine 3, de la Radio nationale, l'ancien directeur de la pharmacie et des équipements au ministère de la Santé estime, en outre, que «le

développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie est aujourd'hui à la croisée des chemins.»

«Nous disposons d'un tissu industriel performant, puisque plus de 50% des besoins nationaux en produits pharmaceutiques sont satisfaits, mais cela reste insuffisant. », a-t-il commencé par rappeler, avant de recommander d'intensifier la recherche au service de la santé. «Il faut ouvrir, aujourd'hui, la porte au développement de la recherche et au développement de cette industrie vers les produits biologiques, vers les biosimilaires, vers les produits princeps biologiques et qui parle de produits biologiques, parle de recherche et de vaccin.»

Le Dr Nibouche insiste : «Il est impératif que des passerelles soient mises en place entre la Santé, l'université et l'industrie pharmaceutique, pour insuffler un esprit de complémentarité et de complicité pour le soutien du développement scientifique industriel en Algérie.» Selon l'expert, l'Algérie doit construire cette complémentarité et impliquer l'ensemble des petites industries qui apportent les éléments nécessaires au développement de l'industrie pharmaceutique et de la recherche.

Appel à création du ministère de l'Industrie pharmaceutique

«Nous avons plaidé pour la création du ministère de l'Industrie pharmaceutique et pour la mise en place de l'Agence des produits pharmaceutiques au sein de ce même ministère, car nous y voyons l'intérêt scientifique, sanitaire et industriel de l'Algérie », affirme le Dr Nibouche. Plus important encore, l'expert souligne «un intérêt en termes d'indépendance dans la prise de décision par rapport à certains lobbies de l'importation qui influaient, auparavant, sur ce secteur, de manière assez négative.» Ceci devrait être contré par un nouvel arsenal juridique. «L'objectif du ministère de l'Industrie pharmaceutique, d'ici 2022, c'est la mise en place d'une nouvelle réglementation », affirme-t-il.

Le Dr Nibouche prévient : « Tant qu'il y aura des intérêts, ces lobbies étrangers existeront toujours, mais il ne faut pas que cela freine l'élan du développement de l'industrie pharmaceutique.» Il appelle à « resserrer les rangs autour du projet de développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie », et à faire preuve de patriotisme au service de l'économie nationale. « Être patriote ce n'est pas brandir un drapeau et sortir dans la rue. Etre patriote c'est se lever tous les matins et aller travailler pour le développement de son pays», interpelle l'expert, qui appelle le secteur privé à investir dans la recherche. «Hormis pour ce qui relève de la souveraineté de l'Etat, comme les vaccins par exemple, il est impératif que le secteur privé puisse participer, notamment pour les budgets de recherche dans les universités.»

L'expert témoigne que l'idée de développer les biotechnologies avait été lancée en 2003. « Invité à venir en Algérie, le président des laboratoires Heber biotec de Cuba, qui étaient à l'époque le troisième développeur de biotechnologies au monde, a fait le déplacement mais, rien n'a été fait.» En cause, selon le Dr Nibouche, « les lobbies sont intervenus pour empêcher l'Algérie de développer des recherches à l'Université de Bab Ezzouar sur les biotechnologies.» il estime qu'il faudra « du courage pour mener à bien le

projet et pour lutter contre toutes ces forces qui s'opposent au développement de l'Algérie.»

Adjudication de titres miniers : 238 offres techniques relatives à 38 sites retenues (APS)

L'Agence nationale des activités minières (ANAM) a retenu 238 offres techniques relatives à l'adjudication de 38 sites miniers pour exploration de différents substance lors d'une séances publique d'ouverture des plis qui s'est terminée tard dans la soirée de mardi.

Les offres techniques retenues faisaient partie d'un total de 256 offres, a indiqué le président de l'ANAM, Smail El Djouzia, à l'issue de la séance d'ouverture des plis, tenue en présence des soumissionnaires et d'un huissier de justice.

L'ouverture des plis a eu lieu lors de la 51ème session d'adjudication de 38 titres miniers pour l'exploration qui a proposé aux soumissionnaires l'exploration de différentes substances à l'instar de l'albâtre, le marbre, travertin et l'onyx, qui servent de pierres décoratives, ainsi que le sable siliceux à usage industriel (verreries), le calcaire, le granite, le gypse, le sable, le tuf et l'argile.

Les soumissions portent sur différentes wilayas, notamment celles situées dans le sud du pays comme Tamanrasset (pour 7 sites de marbres), Biskra (pour un site d'Albâtre), Mila (1 site de travertin et 2 sites onyx) et Mascara (un site de sable siliceux).

Lors de cette séance, il a été relevé un engouement des soumissionnaires pour les cinq sites de sable situés tous dans la wilaya de M'sila (2 sites à Sidi Ameer, 2 sites à M'cif et un cinquième à Khoubana).

Les soumissionnaires retenus pour l'offre technique seront invités le 14 juillet prochain à présenter leurs offres financières pour exploration, a-t-on indiqué.

Finances/Banques/Assurances

Banque d'Algérie: accord pour la création d'une banque d'import-export (APS)



Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir a révélé lundi à Blida que la Banque d'Algérie (BA) a

donné son accord pour la création d'une banque d'import-export à même de résoudre plusieurs problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et des exportateurs algériens.

"La demande formulée, janvier dernier par le CNESE au Président de la République, concernant la création d'une banque d'import-export a été approuvée par la BA, ce qui constitue un acquis important pour les exportateurs algériens", a indiqué M. Tir au terme des travaux d'une rencontre sur le thème "Industrie électrique: le marché des équipements électriques et les potentialités d'exportation", organisée au siège de la wilaya en présence d'opérateurs économiques.

"Suite à cet accord, il y a lieu de relever que les propositions du Conseil sont en voie de concrétisation. Il ne reste que la création de cette banque", a-t-il ajouté.

M. Tir a fait savoir que ses services se dirigent vers la concrétisation de la création d'une "Maison d'export", une idée du Président de la République. La vision du CNESE en matière d'économie vise à créer une banque d'import-export s'intéressant au financement des projets et la "Maison d'export" ou "l'Agence nationale d'exportateurs" qui s'intéresse au volet logistique de l'exportation.

Cette démarche est intervenue car les instances actuelles sont incapables d'exercer pleinement leurs missions et s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la performance des institutions.

Les participants aux travaux de la rencontre à laquelle ont pris part plusieurs partenaires, banques publiques et des représentants de corps diplomatiques accrédités en Algérie ont plaidé notamment pour la révision de la législation relative aux échanges commerciaux qui constitue un obstacle devant les investisseurs et la création d'un fonds spécial destiné au financement des études.

Les participants ont appelé au développement d'infrastructures d'exportation (transport et visas en particulier) ainsi que la création d'un guichet aux différents corps diplomatiques algériens à l'étranger en charge d'aider les investisseurs algériens outre la création d'un groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

La rencontre a été une occasion pour les acteurs de ce secteur pour présenter des rapports sur l'activité de l'industrie électrique et les perspectives de son développement, notamment à travers l'accès au marché africain.

CASH Assurances lance un service e-paiement dédié à la Cat Nat et multi-risques habitation (APS)

La compagnie CASH Assurances a annoncé mercredi dans un communiqué le lancement d'un nouveau service de e-paiement pour permettre à ces clients de protéger leur demeure en se souscrivant aux Catastrophes Naturelles (CAT NAT) et multi-risques habitation (MRH).

"Pour être toujours plus proches de ses clients et de leurs attentes, CASH Assurances a complètement relooké son site internet pour en faire une véritable plateforme intégrant le lancement du service de paiement en ligne", s'est félicité la compagnie d'assurance, ajoutant que ce nouveau service permettra désormais à ces clients de protéger leur maison en souscrivant en quelques clics seulement à l'assurance Catastrophes Naturelles (CAT NAT) et Multi Risques habitation (MRH).

La nouvelle plateforme permet aux clients d'établir le devis, de le convertir en contrat et de payer avec la carte interbancaire (CIB), dans un processus digital simplifié et entièrement sécurisé, selon la réglementation en vigueur en Algérie, précise la même source.

Cette nouvelle plateforme est facilement accessible et adaptée à tous les canaux de connexion (PC, Smartphone), en vue de permettre aux clients d'optimiser leur expérience client, tout en évitant les contraintes liés aux déplacements.

"A travers le lancement réussi de sa plateforme de paiement en ligne, CASH Assurances franchit une nouvelle étape et confirme, encore une fois, son leadership en tant que compagnie, toujours, à l'écoute et au service de ses clients", a souligné le communiqué.

Cash Assurances a rappelé que "la digitalisation a toujours été au cœur de sa démarche stratégique et que le lancement du service e-paiement est une étape supplémentaire de ce processus visant à offrir, constamment, des services innovants et en adéquation avec les attentes des clients et leurs nouveaux modes de consommations".

Energie

Le Brent à plus de 75 dollars : Baril de répit pour le prochain gouvernement ? (Reporters)

Les cours du brut ont fortement grimpé, hier, sur les deux marchés, américain et européen, poursuivant leur marche en avant entamée depuis le début de l'année en cours pour atteindre des sommets plus vus depuis octobre 2018.

Vers 15H00 GMT, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 75,64 dollars à Londres, en hausse de 1,11% par rapport à la clôture de mardi. Il a touché peu de temps auparavant 75,67 dollars, un prix plus vu depuis fin octobre 2018. A New York, le baril de WTI pour le mois d'août, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, avançait dans le même temps de 1,19%, à 73,72 dollars. Le contrat américain navigue lui aussi à des sommets comparables à ceux du mois d'octobre 2018. Deux facteurs sont à l'origine de cette hausse, dont les prévisions d'une forte baisse des stocks de pétrole aux Etats-Unis, les conséquences de l'élection du président ultraconservateur en Iran et l'approche de la

réunion de l'Opep+, prévue le 1er juillet, dont de nouvelles hausses de la production seraient inscrites au menu. Hier, les regards étaient particulièrement tournés vers les Etats-Unis, où l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) devait fournir des chiffres sur l'état des réserves. Les stocks sont attendus en baisse de 3,5 millions de barils pour la semaine passée, selon la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg, un signal positif pour la vigueur de la demande de brut au sein du premier consommateur mondial. L'attention des investisseurs se porte par ailleurs vers la réunion de l'OPEP+ prévue le 1er juillet, le consensus étant loin d'être acquis quant à une éventuelle augmentation de la production, malgré le forcing russe en faveur de la levée des restrictions de l'offre. Le marché surveille également les discussions sur le nucléaire iranien, dans la foulée de l'élection d'Ebrahim Raïssi en Iran, susceptible d'entraîner à moyen terme un retour sur le marché des barils iraniens. En tout cas, les prix du pétrole sont partis pour tester de nouveaux records, se hissant à près de 76 dollars le baril pour le Brent, pétrole de référence pour le Sahara Blend algérien. Pour l'Algérie, cette hausse est bien évidemment la bienvenue, dans ce contexte marqué par la détérioration des fondamentaux des finances publiques. Plus tôt cette semaine, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a reconnu que « la problématique de la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement des infrastructures publiques et des investissements des entreprises économiques se pose de plus en plus avec acuité en raison de la persistance de la baisse drastique des ressources provenant des hydrocarbures et des effets de la crise sanitaire sur les activités économiques ». La hausse des prix de ces derniers jours peut offrir un répit à une économie algérienne en mal de fonds, mais elle ne serait une solution aux difficultés structurelles auxquelles est confronté le pays, dont les deux tiers du budget sont tributaires des recettes pétrolières et gazières. L'Algérie reste confrontée à des problèmes de fond malgré la hausse des cours du brut entamée depuis le début de l'année en cours ; la croissance du PIB a fortement ralenti à l'issue d'une année 2020 qui aura été catastrophique au plan économique, le chômage a grimpé en raison du déclin de l'activité économique, alors que les investissements et la croissance tardent à repartir faute de financements. Le prochain gouvernement aura la lourde tâche d'appliquer des réformes structurelles ambitieuses et des ajustements budgétaires de fond afin de rétablir la viabilité des comptes extérieurs, diversifier le modèle de croissance actuel, dont la part des hydrocarbures demeure prépondérante, et soutenir l'investissement dans les secteurs hors hydrocarbures. Le prochain gouvernement doit, néanmoins, composer avec un déficit en financements auquel la hausse actuelle des cours du brut ne pourrait être qu'une solution de courte durée.

Commerce

Commerce: une hausse de 34% du chiffre d'affaires dissimulé durant les 5 premiers mois de 2021 (APS)

Les opérations de contrôle économique et de répression de la fraude effectuées durant les cinq premiers mois ont permis d'enregistrer un chiffre d'affaires dissimulé estimé à 37,61 milliards de DA, soit une hausse de 34 % par rapport à la même période de 2020, indique mardi un bilan du ministère du Commerce.

Les opérations effectuées par les services du ministère du Commerce au niveau du marché national ont permis de découvrir un chiffre d'affaire dissimulé estimé à 37,61 milliards Da liés à l'établissement de factures fictives, de fausses factures, soit une hausse de 34 % par rapport à la même période de l'année précédente, a précisé la même source faisant état d'un montant de 5,75 millions Da pour application de prix illégaux.

Les opérations de contrôle ont permis d'enregistrer 678.078 interventions soit une hausse de +6%, ayant permis aux services de contrôle de constater 53.051 infractions (+6%) et l'établissement de 50.395 procès verbaux de poursuites judiciaires (+7%).

Les mêmes services ont enregistré 3.968 propositions de fermeture de locaux commerciaux soit une baisse de -33% comparativement à l'année précédente. Ils ont pris des mesures administratives de saisie de biens d'une valeur de 773,58 millions Da (-77%) grâce "au respect des lois et mesures en vigueur par les commerçants dans leurs activités d'une part et les mesures suivies concernant le respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus".

S'agissant du contrôle des pratiques commerciales, les agents de contrôle ont enregistré 349.549 interventions donnant lieu à 36.803 infractions qui sont soldées par 35.369 PV de poursuites judiciaires.

Les interventions ont porté notamment sur l'obligation de la transparence commerciale notamment la facturation dans les étapes de production et de distribution. Les agents de contrôle ont pris des mesures administratives complémentaires de fermeture de 3.148 locaux commerciaux et la saisie de marchandises d'une valeur de 287,8 millions Da.

Concernant le contrôle de la qualité et la répression de la fraude, 328.529 opérations de contrôle ont été enregistrées au niveau du marché interne et au niveau des frontières ayant permis de constater 16.248 infractions aux règles relatives à la protection du consommateur donnant lieu à l'établissement de 15.026 PV de poursuites judiciaires et la proposition de fermetures de 820 locaux commerciaux.

Dans le cadre des mesures conservatoires, il a été procédé à la saisie de marchandises non conformes et impropres à la consommation, à concurrence de 485,7 millions de DA.

Au niveau du marché intérieur, les services de contrôle ont effectué 298.111 interventions qui ont donné lieu à 15.687 contraventions et l'établissement

de 14.715 procès verbaux de poursuite judiciaire à l'encontre des opérateurs contrevenants.

Quant au contrôle de la conformité des produits importés au niveau des frontières, les inspections aux frontières ont procédé au traitement de 30.418 dossiers de déclaration d'importation de produits d'une quantité de 11 millions de tonnes, à l'établissement de 561 contraventions ayant donné lieu à 311 procès verbaux de poursuite judiciaire contre les importateurs contrevenants, au blocage aux frontières de 433 cargaisons (+34 %) de produits non conformes, estimés à 63.937,77 tonnes et à une valeur financière globale de 8,45 milliards DA.

Cette hausse "sensible" notamment pour les cargaisons refusées, est due au durcissement des mesures de contrôle aux frontières dans le cadre des orientations du gouvernement visant à encadrer le commerce extérieur et rationaliser les importations, explique le ministère.

Les services de contrôle ont effectué des prélèvements d'échantillons microbiologiques et physicochimiques sur certains produits alimentaires de large consommation et d'autres non alimentaires pour s'assurer de leur conformité aux normes et caractéristiques en vigueur.

Les analyses effectuées en laboratoire sur 5.543 échantillons prélevés (+16 %) ont révélé 584 échantillons non-conformes, soit un taux de 10,5%.

Concernant les analyses physicochimiques, les services du commerce ont prélevé 3.020 échantillons, dont 275 non conformes (9 %). Quant à ceux microbiologiques, 2.413 échantillons ont été analysés, dont 294 non conformes aux normes en vigueur (12 %).

A propos des produits industriels, les mêmes services ont analysé 110 échantillons, dont 15 non conformes (13,6 %).

S'agissant des analyses rapides effectuées par des instruments de mesures contenus dans la valisette, le nombre des opérations menées sur le terrain s'élève à 48.440 analyses (+2%), dont 1.412 cas de non-conformité, soit un taux de 2,9%.

Veille

Oran: plus de 100 exposants au salon international de l'investissement dans l'industrie, la construction, l'énergie et l'exportation (APS)

Plus de 100 participants sont attendus à la troisième édition du salon international de l'investissement dans l'industrie, la construction, l'énergie et l'exportation, prévu du 1 au 4 juillet prochain au centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran, a-t-on appris, mercredi, des organisateurs. Ce salon, organisé par l'agence "Sunflower communication", en partenariat avec l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, regroupera 50 entreprises nationales publiques et privées, spécialisées dans

l'immobilier, la construction et l'exportation, en plus de représentations de sociétés étrangères activant en Algérie, de Tunisie, Canada, Turquie, Chine, France, Belgique et autres, a indiqué à l'APS le commissaire du salon Ahmed Haniche.

Cette manifestation économique sera l'occasion pour la tenue de trois salons simultanés, à savoir "l'immobilier, la construction et les travaux publics", "l'industrie, la sous-traitance et l'exportation" et "transport et logistique".

Le but est de mettre en place un espace d'échange entre les professionnels et les opérateurs économiques, ainsi que la création d'opportunités de partenariat et d'investissement entre ces secteurs vitaux et complémentaires et dépasser les effets négatifs causés par la pandémie du coronavirus (Covid-19) sur la dynamique de l'activité économique, a-t-on indiqué.

Il est également prévu la programmation de conférences-débats sur différents sujets en relation avec le salon, à l'instar de "les conditions des baux de location et leurs effets sur l'investissement", "les formules de soutien et d'accompagnement dans l'exportation des produits algériens", "l'économie d'énergie, l'industrie algérienne face aux défis actuels", entre autres.

Pour rappel, lors de la précédente édition, marquée par la participation de près de 93 exposants de l'intérieur et de l'extérieur du pays, 50 accords de partenariat ont été signés entre des opérateurs locaux et d'autres avec des opérateurs étrangers dans différentes branches, à l'instar de l'industrie, la construction, les travaux publics et les moyens et équipements informatiques modernes.